



N° de résolution
ou annotation

28 octobre 2024

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue au la salle Eugène Anglehart de Saint-Godefroi ce vingt-huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures :

Sont présent(e)s : Johanne Horth
Georges Chapados
France Grenier
Laurette Grenier
Sylvie Lecourtois

Est absente : Nancy Huard

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Marge de crédit de 200 000,00 \$ de Desjardins - Autorisation de signer les documents requis pour l'ouverture de la marge de crédit
4. Nettoyage du ruisseau du bonhomme Laurent, Saint-Godefroi
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

2024-248



N° de résolution
ou annotation

2024-249

**MARGE DE CRÉDIT DE 200 000,00 \$ DE DESJARDINS –
AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS REQUIS
POUR L'OUVERTURE DE LA MARGE DE CRÉDIT**

ATTENDU que l'ouverture d'une marge de crédit de 200 000,00 \$ de Desjardins soit nécessaire pour la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE France Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière et M. Gérard Litalien, maire à signer au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi tous les documents requis pour l'ouverture d'une marge de crédit de 200 000,00 \$ de Desjardins.

2024-250

**NETTOYAGE DU RUISSEAU DU BONHOMME LAURENT,
SAINT-GODEFROI**

ATTENDU que le nettoyage du ruisseau du bonhomme Laurent, Saint-Godefroi soit nécessaire afin d'éviter le débordement du cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Sylvie Lecourtois
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité fasse le nettoyage du ruisseau du bonhomme Laurent, route de l'Église, Saint-Godefroi.

2024-251

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 18h16.

« Je, Gérard Litalien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Gérard Litalien
Maire


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière